

LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



conformément au règlement (CE) no. 1907/2006 du Parlement européen (REACH) tel que modifié

IcyFoam Wall

Date de création 28. mars 2019
Date de révision Numéro de version 1.0

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- 1.1. Identificateur de produit**
Substance / mélange IcyFoam Wall
Numéro mélange FL 2000-4G EU
- 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
Utilisations prévues du mélange Composant pour la production de mousse isolante. Pour l'usage professionnel seulement.
Utilisations déconseillées du mélange Le produit ne doit pas être utilisé à des fins différentes que celles énumérées dans la section 1.
- 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
Fournisseur
Nom ou raison sociale Icynene Europe Sprl
Adresse 30 Clos Chapelle aux Champs, Brussels, B-1200 Belgique
Téléphone +32 2 880 62 33
L'adresse électronique d'une personne compétente responsable de la fiche de données de sécurité
Nom GRACILIS s.r.o.
Email info@gracilis.cz
- 1.4. Numéro d'appel d'urgence**
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de MARSEILLE, Hôpital Sainte Marguerite, 270 boulevard de Sainte Marguerite, 13274 Marseille Cedex 09, tél.: 04 91 75 25 25.
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de LILLE, C.H.R.U., 5 avenue Oscar Lambret, 59037 Lille Cedex, tél.: 0800 59 59 59.
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de PARIS, Hôpital Fernand WIDAL, 200 rue du Faubourg Saint Denis, 75475 Paris Cedex 10, tél.: 01 40 05 48 48.
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de BORDEAUX, CHU Pellegrin Tripode, Place Amélie Raba Léon, 33076 Bordeaux Cedex, tél.: 05 56 96 40 80.
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de NANCY, Hôpital Central, 29 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 54035 Nancy Cedex, tél.: 03 83 22 50 50.
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de LYON, Bâtiment A, 4ème étage, 162, avenue Lacassagne, 69424 Lyon Cedex 03, tél.: 04 72 11 69 11.
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de ANGERS, C.H.U., 4 rue Larrey, 49033 Angers Cedex 9, tél.: +33 2 41 48 21 21.
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de STRASBOURG, Hôpitaux universitaires, 1 Place de l'Hôpital, BP 426, 67091 Strasbourg Cedex, tél.: 03 88 37 37 37.
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de TOULOUSE, Hôpital Purpan, Pavillon Louis Lareng, Place du Docteur Baylac, 31059 Toulouse Cedex, tél.: 05 61 77 74 47.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- 2.1. Classification de la substance ou du mélange**
Classification du mélange selon le règlement (CE) no 1272/2008
Le mélange est classé comme dangereux.

Acute Tox. 4, H302

Le texte intégral de toutes les classifications et mentions de danger est présenté dans la section 16.

Les principaux effets pour la santé humaine et pour l'environnement
Nocif en cas d'ingestion.

- 2.2. Éléments d'étiquetage**
Pictogramme de danger



Mention d'avertissement
Attention

LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



conformément au règlement (CE) no. 1907/2006 du Parlement européen (REACH) tel que modifié

IcyFoam Wall

Date de création 28. mars 2019
Date de révision Numéro de version 1.0

Substances dangereuses

phosphate de tris(2-chloro-1-méthyléthyle)
diéthylène glycol
éthylène-glycol

Mentions de danger

H302 Nocif en cas d'ingestion.

Conseils de prudence

P264 Se laver les mains et les parties du corps exposées soigneusement après manipulation.
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P301+P312 EN CAS D'INGESTION: Appeler un un médecin en cas de malaise.
P330 Rincer la bouche.
P501 Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation valide.

2.3. Autres dangers

Le mélange ne contient pas de substances répondant aux critères applicables aux substances PBT ou vPvB conformément à l'annexe XIII., règlement (CE) no. 1907/2006 du Parlement européen (REACH) tel que modifié.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

Mélange des substances et des additifs mentionnés ci-dessous.

Le mélange contient ces substances dangereuses et les substances pour lesquelles la concentration maximale admissible dans l'air en milieu professionnel est déterminée.

Numéro d'identification	Nom de la substance	Teneur en % de poids	La classification selon le règlement (CE) no 1272/2008	Rem.
CAS: 13674-84-5 CE: 237-158-7	phosphate de tris(2-chloro-1-méthyléthyle)	15-25	Acute Tox. 4, H302+H312+H332	
Index: 603-140-00-6 CAS: 111-46-6 CE: 203-872-2	diéthylène glycol	8-<10	Acute Tox. 4, H302 STOT RE 2, H373	
Index: 603-027-00-1 CAS: 107-21-1 CE: 203-473-3	éthylène-glycol	<5	Acute Tox. 4, H302 STOT RE 2, H373	1
CAS: 112-27-6 CE: 203-953-2	2,2'-(éthylènedioxy)diéthanol	2-2,5		

Remarques

1 Substance pour laquelle il existe des limites d'exposition de L'Association pour l'environnement professionnel.

Le texte intégral de toutes les classifications et mentions de danger est présenté dans la section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Assurer votre propre sécurité. En cas d'apparition de problèmes de santé ou en cas de doute, veuillez avertir un médecin et fournissez-lui les informations figurant sur la fiche de données de sécurité. En cas de perte de conscience, placez la victime en position latérale de sécurité, avec tête légèrement inclinée vers l'arrière et veillez au dégagement des voies respiratoires, ne provoquez jamais de vomissements. Si la victime vomit spontanément, veillez à ce qu'elle n'aspire pas le vomi. Lorsque la vie de la victime est en danger, pratiquer en premier lieu la réanimation et assurer que la victime obtienne les soins médicaux. Arrêt respiratoire - appliquer immédiatement la respiration artificielle. L'arrêt cardiaque - effectuer immédiatement le massage cardiaque indirect.

Lors de l'inhalation

Arrêter immédiatement l'exposition, transporter la victime à l'air frais. Protéger la victime contre l'hypothermie. Si l'irritation, l'essoufflement ou d'autres symptômes persistent, obtenir des soins médicaux.

Lors d'un contact avec la peau

Enlever les vêtements contaminés. Laver la zone affectée avec beaucoup d'eau, utiliser de l'eau tiède si possible. S'il n'y a pas de blessure à la peau, il est conseillé d'utiliser du savon, de l'eau savonneuse ou du shampoing. Si l'irritation de la peau persiste, obtenir des soins médicaux.

Lors d'un contact avec les yeux

Rincer immédiatement les yeux à l'eau courante, écarter les paupières (même par la force); si la victime a des lentilles de contact, retirez-les immédiatement. Effectuer le rinçage pendant au moins 10 minutes. Obtenir des soins médicaux, soins professionnels si possible.

LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



conformément au règlement (CE) no. 1907/2006 du Parlement européen (REACH) tel que modifié

IcyFoam Wall

Date de création 28. mars 2019
Date de révision Numéro de version 1.0

Lors de l'utilisation

NE PAS INDUIRE LE VOMISSEMENT! Rincer la bouche avec de l'eau puis faire boire environ 200-500 ml d'eau. Obtenir des soins médicaux. Ne portez rien à la bouche d'une personne inconsciente.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Lors de l'inhalation

Peut irriter les voies respiratoires.

Lors d'un contact avec la peau

Un contact répété ou prolongé avec le mélange peut entraîner l'élimination de la graisse naturelle de la peau, entraînant une dermatite de contact non allergique et une absorption à travers la peau. Rougeurs et irritations douloureuses.

Lors d'un contact avec les yeux

Irritation possible.

Lors de l'utilisation

Irritation, nausée.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Mousse résistant aux alcools, dioxyde de carbone, poudre, eau en jet pulvérisé, brouillard d'eau.

Moyens d'extinction inappropriés

Eau - plein fouet.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, le monoxyde et le dioxyde de carbone peuvent se dégager ainsi que d'autres gaz toxiques. L'inhalation des produits de décomposition (de pyrolyse) peut causer des dommages graves à la santé.

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire isolant et des vêtements de protection couvrant le corps entier. Appareil respiratoire autonome (APR) avec une combinaison de protection chimique uniquement lorsqu'un contact individuel (étroit) est probable. Ne pas laisser le produit d'extinction contaminé s'échapper dans les égouts, dans les eaux superficielles et souterraines.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter les équipements de protection individuelle. Suivre les instructions contenues dans les sections 7 et 8. Éviter tout contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les brouillards et les vapeurs. Risque de glissement en cas de déversement du produit.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la contamination du sol et toute fuite vers les eaux superficielles ou dans les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Couvrir le produit déversé avec un matériau absorbant approprié (non inflammable) (sable, terre de diatomée, terre ou autres matériaux absorbants appropriés), recueillir le produit dans des récipients hermétiquement fermés et éliminer conformément à la section 13. En cas de déversement important du produit, aviser les pompiers et d'autres autorités locales compétentes. Après avoir enlevé le produit, laver la zone contaminée à grande eau. Ne pas utiliser de solvants.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir rubrique 7., 8. et 13.

LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



conformément au règlement (CE) no. 1907/2006 du Parlement européen (REACH) tel que modifié

IcyFoam Wall

Date de création 28. mars 2019
Date de révision Numéro de version 1.0

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Empêcher la formation des gaz et des vapeurs dans les concentrations dépassant la concentration maximale admissible pour l'atmosphère de travail. Ne pas respirer les brouillards et les vapeurs. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver les mains et les parties du corps exposées soigneusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Porter les équipements de protection individuelle conformément à la section 8. Respecter la législation en vigueur sur la santé et la sécurité.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans des emballages hermétiquement fermés, dans un endroit frais et sec, bien ventilé et destiné à cet effet. Conserver à l'écart de toute source de chaleur, d'étincelles et de lumière directe du soleil. Protéger contre le gel.

Température de stockage min 21 °C, max 26 °C

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Composant pour la production de mousse isolante.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Le mélange contient des substances pour lesquelles il existe des limites d'exposition en milieu professionnel.

Union européenne

Nom de la substance (du composant)	Type	Durée d'exposition	Valeur	Remarque	Source
éthylène-glycol (CAS: 107-21-1)	OEL	8 heures	52 mg/m ³		směrnice EU
	OEL	8 heures	20 ppm		
	OEL	Court terme	104 mg/m ³		
	OEL	Court terme	40 ppm		

France

Nom de la substance (du composant)	Type	Durée d'exposition	Valeur	Remarque	Source
éthylène-glycol (CAS: 107-21-1)	VLE	8 heures	52 mg/m ³	Valeurs limites indicatives réglementaires	Gestis
	VLE	Court terme	104 mg/m ³	Valeurs limites indicatives réglementaires	
	VLE	8 heures	20 ppm	Valeurs limites indicatives réglementaires	
	VLE	Court terme	40 ppm	Valeurs limites indicatives réglementaires	

8.2. Contrôles de l'exposition

Respecter les mesures habituelles de la santé au travail et veiller en particulier à une bonne ventilation. Ceci ne peut être obtenu que par une aspiration locale ou par une évacuation générale et efficace de l'air. Ne pas manger, boire ou fumer au travail. Après le travail et avant les pauses pour les repas et le repos, se laver soigneusement les mains avec de l'eau et du savon.

Protection des yeux/du visage

Lunettes étanches de protection.

Protection de la peau

Protection des mains: Gants de protection résistant aux produits utilisés. Observer les recommandations spécifiques du fabricant de gants lors de la sélection de l'épaisseur appropriée, du matériau et de la perméabilité. Autre protection: Vêtements de travail et bottes de protection. En cas de contamination, laver la peau à fond.

Protection respiratoire

Masque avec filtre contre les vapeurs organiques éventuellement un appareil respiratoire en cas de dépassement des concentrations maximales admissibles CMA des substances ou dans des environnements mal ventilés.

Risques thermiques

Non indiqué.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Observer les mesures habituelles de protection relatives à l'environnement, voir la section 6.2.

LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



conformément au règlement (CE) no. 1907/2006 du Parlement européen (REACH) tel que modifié

IcyFoam Wall

Date de création 28. mars 2019
Date de révision Numéro de version 1.0

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

aspect	
Etat physique	liquide à 20°C
couleur	brun orangé foncé
odeur	amines
seuil olfactif	donnée non disponible
pH	7 (non dilué)
point de fusion/point de congélation	donnée non disponible
point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	donnée non disponible
point d'éclair	>200 °C (coupe fermée)
taux d'évaporation	donnée non disponible
inflammabilité (solide, gaz)	donnée non disponible
limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	
limites d'inflammabilité	donnée non disponible
limites d'explosivité	donnée non disponible
pression de vapeur	donnée non disponible
densité de vapeur	donnée non disponible
densité relative	donnée non disponible
solubilité(s)	
solubilité dans l'eau	facilement soluble dans l'eau froide
liposolubilité	donnée non disponible
coefficient de partage: n-octanol/eau	donnée non disponible
température d'auto-inflammabilité	donnée non disponible
température de décomposition	donnée non disponible
viscosité	donnée non disponible
propriétés explosives	donnée non disponible
propriétés comburantes	donnée non disponible

9.2. Autres informations

densité	1,15-1,17 g/cm ³ à 25 °C
température d'inflammation	donnée non disponible
Viscosité dynamique 800 - 1 000 mPa.s à 23 °C.	

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

non indiqué

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions normales d'utilisation.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Inconnu.

10.4. Conditions à éviter

Le produit est stable dans les conditions normales d'utilisation, la décomposition ne se produit pas. Tenir loin des flammes et des étincelles, protéger contre la surchauffe et le gel. Protéger de l'humidité.

10.5. Matières incompatibles

Tenir à l'écart des acides forts, alcalins forts et agents oxydants puissants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

En utilisation normale, les problèmes ne se produisent pas. À des températures élevées et lors d'un incendie, les produits dangereux se dégagent, par exemple: monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

L'inhalation des vapeurs de solvants au-dessus des valeurs dépassant les limites d'exposition professionnelle peut entraîner une intoxication aiguë par inhalation, et ce, en fonction du niveau de la concentration et de la durée d'exposition.

LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



conformément au règlement (CE) no. 1907/2006 du Parlement européen (REACH) tel que modifié

IcyFoam Wall

Date de création 28. mars 2019
Date de révision Numéro de version 1.0

Toxicité aiguë

Nocif en cas d'ingestion.

2,2'-(éthylènedioxy)diéthanol

Voie d'exposition	Paramètre	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Sexe
Orale	DL ₅₀	15000 mg/kg		Surmulot (Rattus norvegicus)	
Cutanée	DL ₅₀	>20 ml/kg		Lapin	

diéthylène glycol

Voie d'exposition	Paramètre	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Sexe
Orale	DL ₅₀	12565 mg/kg		Surmulot (Rattus norvegicus)	
Cutanée	DL ₅₀	11890 mg/kg		Lapin	

éthylène-glycol

Voie d'exposition	Paramètre	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Sexe
Cutanée	DL ₅₀	10600 mg/kg		Surmulot (Rattus norvegicus)	
Orale	DL ₅₀	4000-10200 mg/kg		Surmulot (Rattus norvegicus)	

phosphate de tris(2-chloro-1-méthyléthyle)

Voie d'exposition	Paramètre	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Sexe
Orale	DL ₅₀	500 mg/kg		Surmulot (Rattus norvegicus)	
Cutanée	DL ₅₀	1230 mg/kg		Lapin	
Par inhalation	CL ₅₀	5 mg/l	4 heure	Surmulot (Rattus norvegicus)	

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



conformément au règlement (CE) no. 1907/2006 du Parlement européen (REACH) tel que modifié

IcyFoam Wall

Date de création 28. mars 2019
Date de révision Numéro de version 1.0

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité aiguë

Les données pour le mélange ne sont pas disponibles.

2,2'-(éthylènedioxy)diéthanol

Paramètre	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Milieu	Méthode de détermination
CL ₅₀	56200-63700 mg/l	96 heure	Poissons (Pimephales promelas)		Système continu
CL ₅₀	10000 mg/l	96 heure	Poissons (Lepomis macrochirus)		Système statique
CE ₅₀	42426 mg/l	48 heure	Daphnée (Daphnia magna)		

diéthylène glycol

Paramètre	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Milieu	Méthode de détermination
CL ₅₀	75200 mg/kg	96 heure	Poissons (Pimephales promelas)		Système continu
CE ₅₀	84000 mg/kg	48 heure	Daphnée (Daphnia magna)		

éthylène-glycol

Paramètre	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Milieu	Méthode de détermination
CL ₅₀	41000 mg/l	96 heure	Poissons (Oncorhynchus mykiss)		
CE ₅₀	46300 mg/l	48 heure	Daphnée (Daphnia magna)		

phosphate de tris(2-chloro-1-méthyléthyle

Paramètre	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Milieu	Méthode de détermination
CL ₅₀	180 mg/l	96 heure	Poissons (Leuciscus idus)		Système statique
CE ₅₀	4 mg/l	96 heure	Autres organismes aquatiques (Pseudokirchneriella subcapitata)		

12.2. Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

2,2'-(éthylènedioxy)diéthanol

Paramètre	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Milieu	Température ambiante [°C]
Log Pow	-1,98				25°C

diéthylène glycol

Paramètre	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Milieu	Température ambiante [°C]
FBC	100-180		Poissons		

LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



conformément au règlement (CE) no. 1907/2006 du Parlement européen (REACH) tel que modifié

IcyFoam Wall

Date de création 28. mars 2019
Date de révision Numéro de version 1.0

diéthylène glycol

Paramètre	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Milieu	Température ambiante [°C]
Log Pow	-1,98				25°C

éthylène-glycol

Paramètre	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Milieu	Température ambiante [°C]
Log Pow	-1,93				

phosphate de tris(2-chloro-1-méthyléthyle)

Paramètre	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Milieu	Température ambiante [°C]
FBC	1,9-4,6				
Log Pow	2,59				

Non indiqué.

12.4. Mobilité dans le sol

Non indiqué.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit ne contient pas de substances répondant aux critères applicables aux substances PBT ou vPvB conformément à l'annexe XIII du règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), tel que modifié.

12.6. Autres effets néfastes

Non indiqué.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Risques de contamination de l'environnement, procéder conformément à la loi sur les déchets et les règlements d'application sur l'élimination des déchets. Suivre la réglementation en vigueur sur l'élimination des déchets. Un produit non utilisé et un emballage contaminé sont à déposer dans des conteneurs étiquetés destinés à la collecte des déchets, remettre pour élimination à la personne autorisée (entreprise spécialisée) habilitée pour cette activité. Ne pas verser un produit non utilisé dans la canalisation. Ne pas l'évacuer avec les ordures ménagères. Les emballages vides peuvent être valorisés dans une usine d'incinération pour produire de l'énergie ou déposés dans une décharge appropriée. Les emballages parfaitement nettoyés peuvent être recyclés.

Législation sur les déchets

Directive 2008/98/CE du Parlement européen et du Conseil du 19 novembre 2008 relative aux déchets, dans la version en vigueur. Décision 2000/532/CE établissant une liste de déchets, dans la version en vigueur.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

Non soumis à la réglementation ADR.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

non indiqué

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

non indiqué

14.4. Groupe d'emballage

non indiqué

14.5. Dangers pour l'environnement

Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La référence dans les sections 4 à 8.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

non indiqué

LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



conformément au règlement (CE) no. 1907/2006 du Parlement européen (REACH) tel que modifié

IcyFoam Wall

Date de création 28. mars 2019
Date de révision Numéro de version 1.0

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

RÈGLEMENT (CE) No 1907/2006 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) no 793/93 du Conseil et le règlement (CE) no 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission, dans la version en vigueur. RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006, dans la version en vigueur.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

non indiqué

RUBRIQUE 16: Autres informations

Liste des mentions de danger standardisées utilisées dans la fiche de données de sécurité

H302 Nocif en cas d'ingestion.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H302+H312+H332 Nocif en cas d'ingestion, de contact cutané ou d'inhalation.

Liste des conseils de prudence utilisés dans la fiche de données de sécurité

P264 Se laver les mains et les parties du corps exposées soigneusement après manipulation.
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P301+P312 EN CAS D'INGESTION: Appeler un un médecin en cas de malaise.
P330 Rincer la bouche.
P501 Éliminer le contenu/récipient dans conformément à la réglementation valide.

Autres informations importantes du point de vue de la sécurité et de la protection de la santé humaine

Le produit ne doit pas être - sans l'autorisation spéciale du fabricant /de l'importateur - utilisé à d'autres fins que celles qui sont spécifiées dans la section 1. L'utilisateur est responsable du respect de la réglementation relative à la protection de la santé.

Acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

ADR Accord européen relatif au transport international routier d'objets dangereux
CAS Chemical Abstracts Service
CE Code d'identification pour chaque substance figurant dans l'EINECS
CE₅₀ Concentration d'une substance à laquelle 50% d'une population est affectée
CI₅₀ Concentration causant une inhibition de 50% d'une population
CL₅₀ Concentration mortelle capable d'induire la mort de 50% d'une population
CLP Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges
COV Composés organiques volatils
DL₅₀ Dose mortelle capable d'induire la mort de 50% d'une population
DNEL Dose dérivé sans effet indésirable
EINECS Inventaire européen des produits chimiques commercialisés
EmS Plan d'urgence
FBC Facteur de bioconcentration
IATA Association internationale du transport aérien
IBC Code International relatives à la construction et à l'équipement de navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac
ICAO Organisation de l'Aviation Civile Internationale
IMDG Code Maritime International des Marchandises Dangereuses
INCI Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques
ISO Organisation internationale de normalisation
IUPAC Union internationale de chimie pure et appliquée
LOAEC Concentration minimale avec effet nocif observé
LOAEL Dose minimale avec effet nocif observé
log Kow Coefficient de partage octanol/eau
MARPOL Convention internationale pour la prévention de la pollution marine par les navires
NOAEC Concentration sans effet nocif observé
NOAEL Dose sans effet nocif observé
NOEC Concentration sans effet observé

LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



conformément au règlement (CE) no. 1907/2006 du Parlement européen (REACH) tel que modifié

IcyFoam Wall

Date de création	28. mars 2019	Numéro de version	1.0
Date de révision			

NOEL	Dose sans effet observé
OEL	Valeurs limites d'exposition en milieu professionnel
PBT	Persistante, bioaccumulable et toxique
PNEC	Concentration prédite sans effet
ppm	Partie par million
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et la restriction des produits chimiques
RID	Accord concernant le transport ferroviaire d'objets dangereux
UE	Union européenne
UN	Numéro d'identification à quatre chiffre de la substance ou de l'objet repris dans la réglementation modèle de l'ONU
UVCB	Substance de composition inconnue ou variable, produit de réaction complexe ou matière biologique
vPvB	Très persistantes et très bioaccumulables

Acute Tox.	Toxicité aiguë
STOT RE	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée STOT rép.

Instructions pour la formation

Informez les travailleurs de l'utilisation recommandée et des moyens de protection obligatoires, des premiers soins et de la manipulation interdite du produit.

Restrictions d'emploi recommandées

non indiqué

Information sur les sources de données utilisées pour compiler la fiche de données de sécurité

Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil (REACH), tel que modifié. Règlement (CE) no. 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil, tel que modifié. Principes pour l'administration des premiers soins en cas d'exposition aux substances chimiques (Zásady pro poskytování první pomoci při expozici chemickým látkám, doc. MUDr. Daniela Pelclová, CSc., MUDr. Alexandr Fuchs, CSc., MUDr. Miroslava Hornychová, CSc., MUDr. Zdeňka Trávníčková, CSc., Jiřina Fridrichovská, prom. chem.). Les informations du fabricant de la substance / du mélange, lorsqu'elles sont disponibles - informations du dossier d'enregistrement.

Autres données

Méthode de classification - méthode de calcul.

Déclaration

La fiche de données de sécurité contient des informations pour assurer la sécurité et la protection de la santé au travail et la protection de l'environnement. Les informations mentionnées correspondent à l'état actuel des connaissances et expériences et sont en conformité avec les lois et les règlements applicables. Elles ne peuvent pas être considérées comme une garantie d'aptitude et d'applicabilité dans le cas d'une utilisation concrète.